Café citoyen du samedi 13 janvier 2024

**Accueillir l’étranger, où en est la tradition d’hospitalité ?**

**Comment pratiquer l’hospitalité dans un monde ouvert et dangereux ?**

**Quelle hospitalité ?**

Le 14 janvier, journée mondiale du migrant et du réfugié

« Nous sommes tous étrangers sur cette terre » ? Est- ce à dire qu’aucun homme n’est étranger aux autres hommes ?

Le gouvernement français, l’Union européenne verrouillent les frontières et revoient le droit d’asile, le Pape François, l’Église catholique et d’autres, les associations humanitaires opposent le principe inconditionnel de l’hospitalité. Comment démêler le juste et l’injuste entre le droit politique, garant du bien commun et une éthique de la fraternité universelle ?

**Actualité** : Commenter le dessin de Dilem (*cartooning for peace*) paru ds le journal « Le Monde » suite à la loi immigration.

Le terme d’hospitalité s’étend à bien d’autres aspects de la vie humaine, mais le questionnement doit rester centré sur ce qui fait débat, non pour reproduire des opinions, mais pour tenter d’en comprendre l’origine et peut-être le fondement.

Si nous sommes entre « convaincus » de la valeur de l’accueil de tout étranger, pour ne pas nous enfermer dans nos convictions, il faut penser contre nous-mêmes pour comprendre les motivations des 70% de français qui seraient favorables au durcissement de la loi sur l’immigration.

Le contexte mondial, européen, français et local est dominé par la tendance à l’inhospitalité, et cela nous interpelle. Comment réagir à cette montée de la défiance jusqu’à la haine envers « ceux qui ne sont pas comme nous » mais qui viennent « chez nous » ?

Les réactions immédiates oscillent entre l’indignation et le « réalisme », on ne peut pas accueillir « toute la misère du monde », on finit par se résigner tandis que les prophètes de l’apocalypse civilisationnelle tiennent le haut du pavé.

Certes l’action des bonnes âmes convaincues de la nécessité de l’accueil sont l’ultime rempart contre la montée d’une idéologie nationaliste xénophobe, mais pour combattre le mal la racine il faut en comprendre la nature complexe, il convient d’analyser les causes multiples du rejet de « l’étranger », du refus d’une extranéité au sein de la cité. Comprendre c’est analyser les comportements à travers l’histoire, selon les sociétés, les mentalités, les croyances, en un mot, tenter une approche distanciée de type anthropologique permet d’avoir des idées plus claires, donc de ne pas tout confondre ; le contraire de tout simplifier.

1. **L’ambivalence des sentiments l’égard de l’étranger qui arrive**

**Problématisation** :

Au-delà de l’exclusion, ou le plus souvent de la relégation, de la domination il y a aussi la reconnaissance de l’existence de ces immigrants qui ne sont pas de simples voyageurs. Des règles éthiques sont énoncées pour contenir les mauvaises passions. Preuve que l’accueil de l’étranger n’est pas aussi naturel qu’on voudrait le croire. La méfiance le dispute à la peur de mal recevoir une divinité qui se cache sous l’aspect du pauvre voyageur.

Le principe de l’hospitalité semble une très antique tradition chez la plupart des peuples connus. Et cela transparaît dans les textes fondateurs des civilisations, la *Bible*, *l’Odyssée*, *l’Eneide*, *Œdipe à Colonne, le Coran* (pas de mot mais le principe de l’accueil bienveillant du **voyageur** sur le modèle biblique d’Abraham et de Loth), le *Tao* (Réservés comme le visiteur qui reçoit l’hospitalité).

**Le problème : comment pratiquer l’hospitalité ? Quelle loi de l’hospitalité ?**

En effet, ce principe est **contradictoire** dans la mesure où les lois de l’hospitalité visent autant à canaliser, voire neutraliser les étrangers qui risquent de déstabiliser l’ordre d’une communauté bien établie dans ses us et coutumes. Aujourd’hui ce principe est largement remis en question que ce soit à cause de migrations massives dues aux guerres et aux catastrophes économiques et climatiques ou à cause du développement très inégal des différentes zones du globe terrestre.

Certains étrangers sont alors vus comme des ennemis qui vont envahir les contrées prospères et mettre à mal leur mode de vie, si ce n’est les remplacer. Mais n’en fut-il pas toujours ainsi ? On accueille l’étranger de passage mais lui reconnait-on le droit de s’installer comme nouveau citoyen ? Et même les *Évangiles*, modèle de l’esprit d’hospitalité universel ne sont pas à l’abri d’une certaine ambiguïté, puisque Le Christ si accueillant et testant sans cesse la vertu d’hospitalité de ses interlocuteurs, montre quand même une violente réprobation eu égard aux faux disciples qui prêchent comme on prend une assurance pour le salut :

*« Et alors je leur déclarerai : Jamais je ne vous ai connus ; éloignez-vous de moi, vous qui pratiquez l'illégalité ! »* ***Matthieu*** *7, 21*

Autrement dit, pas d'hospitalité divine pour les hommes de peu de foi, les hypocrites, les calculateurs ? Ce qui entraîne une autre question :

***Qui est l’étranger que l’on accueille ? Et que doit-on lui demander ?***

À cette question trois types de réponse dessinent les contours des sociétés plus ou moins libérales,

1. *Les grands récits de notre culture occidentale en témoignent :*
2. La **Bible**

Nouveau Testament : **Matthieu**, 25,34-40« Car j’ai eu faim, et vous m’avez donné à manger ; j’ai eu soif, et vous m’avez donné à boire ; j’étais étranger et vous m’avez recueilli »

Ancien testament :

**Deutéronome**, Deut.12,26 ; 26, 5 « Mon père était un Araméen errant, et avec peu de gens, il descendit en Egypte. »

**Lévitique**, 24,22 : « Il n’y aura pour vous qu’un droit, qu’il s’agisse du résident ou de l’indigène. «

***Hébreux*, 13** « N’oubliez pas l’hospitalité, car c’est grâce à elle que, sans le savoir, certains ont hébergé des anges. »

1. **L’Odyssée** :

Dans les sociétés grecques antiques, les récits homériques donnent un aperçu très pertinent de la question, notamment dans ***l’Odyssée*** puisque le personnage **d’Ulysse** ne cesse d’arriver en étranger sur des terres lointaines : le récit varie les aventures, les rencontres avec les personnages fantastiques comme le cyclope, figure de la sauvagerie, **Circé** la magicienne qui réduit en esclavage tout l’équipage, **Calypso**, la nymphe amoureuse qui cherche à rendre Ulysse captif de l’amour, mais **Nausicaa** fait figure de l’hôtesse par excellence. **Elle** est mentionnée principalement au chant VI de *l’Odyssée*, dans l'une des scènes les plus célèbres de l'épopée. La déesse Athéna lui apparaît en songe sous les traits d'une de ses amies, lui enjoignant d'aller laver son linge pour préparer ses noces. Elle se rend donc, accompagnée de ses suivantes, jusqu'à un fleuve voisin ; une fois le travail terminé, elles jouent à la balle, et leurs cris réveillent Ulysse, échoué non loin de là après le naufrage de son navire. Nu, sale et affamé, le héros décide de se manifester :

« Quand l'horreur de ce corps tout gâté par la mer leur apparut, ce fut une fuite éperdue jusqu'aux franges des grèves. Il ne resta que la fille d'Alkinoos : Athéna lui mettait dans le cœur cette audace et ne permettait pas à ses membres la peur. Debout, elle fit face… »

Nausicaa prend alors soin d'Ulysse, veillant à sa toilette, lui donnant des habits et une collation. Puis elle le conduit jusqu'à son père qui propose à Ulysse la main de sa fille. Celle-ci apparaît ensuite plus brièvement au chant VIII, où elle fait ses adieux à Ulysse qui préfère repartir :

« Bon voyage, notre hôte ! au pays de tes pères, quand tu seras rentré, garde mon souvenir ! car c'est à moi d'abord que devrait revenir le prix de ton salut. »

1. Des codes de lois : des codes juridiques et politiques qui donnent un statut à chaque type d’étranger. Traces utiles pour mesurer la permanence et les variations dans la manière d’accueillir, et dans la définition d l’étranger.
2. La xénophobie, une tendance universelle ? Levi Strauss, dans *Race et histoire*

**Le film ET** de Spielberg

Contrairement au mythe du « bon sauvage » véhiculé au 18ème siècle (les philosophes des Lumières, Montesquieu, Diderot et même Rousseau), l’ethnographie et l’anthropologie contemporaines ont montré la profonde ambivalence du rapport à celui qui vient du « dehors »

*Race et histoire* de **Levi-Strauss** , chapitre **l’ethnocentrisme** :

1. « Cette attitude de pensée, au nom de laquelle on rejette les « sauvages » (ou tous ceux qu’on choisit de considérer comme tels) hors de l’humanité, est justement l’attitude la plus marquante et la plus distinctive de ces sauvages mêmes. On sait, en effet, que la notion d’humanité, englobant, sans distinction de race ou de civilisation, toutes les formes de l’espèce humaine, est d’apparition fort tardive et d’expansion limitée. Là même où elle semble avoir atteint son plus haut développement. Il n’est nullement certain- l’histoire récente le prouve- qu’elle soit établie à l’abri des équivoques et des régressions.  Mais pour de vastes fractions de l’espèce humaine et pour et pendant des dizaines de millénaires, cette notion paraît être totalement absente. L’humanité cesse aux frontières de la tribu, du groupe linguistique, et parfois même du village ; à tel point qu’un grand nombre de populations dites primitives se désignent d’un nom qui signifie «  les hommes » ( ou parfois-dirons-nous avec plus de discrétion- les « bons », les « « excellents », les « complets »), impliquant que les autres tribus, groupes ou villages ne participent pas des vertus – ou même de la nature- humaines mais sont composés de « mauvais », de « méchants », se « singes de terre » ou « d’œufs de pou ». On va souvent jusqu’à priver l’étranger de ce dernier degré de réalité en en faisant un « fantôme » ou une « apparition ». p15

Mais toujours l’ambivalence, les visages pâles et barbus ne seraient-il spas des dieux ?

Comment reconnaître la nature de l’étranger ? Il faut établir une relation de réciprocité, pour cela instaurer des règles qui seront acceptées et pratiquées par les deux parties.

Donc la question de l’accueil qui semble au premier abord une **question morale** s’avère une question juridico-politique.

Or **les règles de droit sont relatives un contexte historique, alors que les lois morales se présentent comme universelles et intemporelles (illusion)**

1. Bons et mauvais étrangers en Grèce antique et à Rome.

Qui est étranger ? L’ennemi en puissance, celui avec lequel aucune alliance n’est possible.

**Dans la Grèce antique**, la citoyenneté définit l’appartenance à un groupe, les cités sont « étrangères » les unes aux autres. Mais elles sont unies par la même langue. Donc l’étranger qui a le droit d’être accueilli sous condition est un grec d’une autre cité. Il peut même s’installer comme Aristote qui n’était pas athénien.

En revanche, les « barbares » ou non grecs sont de mauvais étrangers, sujets des grands empires qui menacent la souveraineté des cités. Ils peuvent devenir esclaves, à ce titre habitants de la cité, mais comme propriété d’un autre.

En résumé, la Grèce antique pratique plus volontiers l’exclusion que l’accueil. La pire des sanctions pour un vrai grec est d’être expulsé de sa cité, **l’ostracisme.**

**Rome**, la République, puis l’empire, va traiter autrement le problème, pour étendre sa puissance avec les conquêtes territoriales, il faut intégrer les étrangers qui se soumettent la Pax *romana et la lex romana .*Le modèle romain est donc différent du grec, d’une part parce qu’il s’agit bientôt d’un empire qui n’existe qu’en intégrant des peuples divers, et d’autre part parce que l’hospitalité s’institutionnalise : à la relation privée entre deux groupes ou familles se substitue une relation entre des citoyens déterminée par des pactes de protection entre les autorités politiques et des entités collectives : villes, peuples. Le passage de la cité à l’empire permet de penser une appartenance politique sur un mode bien plus lâche, laissant entrevoir un embryon de cosmopolitisme. Entre Athènes et Rome, deux notions de la communauté s’opposent donc et leur permanence dans le discours politique actuel est frappante. La communauté politique athénienne serait "statique", et plus fermée : "l’inclusion d’un étranger change(rait) la composition de la société au point de la faire disparaitre". Au contraire La *civitas* romaine s’envisagerait de manière dynamique et plus ouverte　: "l’adjonction d’éléments étrangers ne met(tant) pas en péril le "commun" de la communauté". Il faut aussi se souvenir que le fondateur mythique de Rome **Enée** est un étranger.

*Remarque : les grandes puissances colonisatrices européennes se sont étendues loin de leurs frontières mais sans donner la citoyenneté leurs administrés colonisés*

1. Les aubains au MA, la banlieue déjà ? Le ban définit le territoire administré par un seigneur qui fait promulguer sa loi. Les aubains sont des « étrangers » venus d’un autre ban. Bannir, mettre au ban c’est rejeter ce qui n’entre pas dans l’ordre établi. Au M-A le seigneur héritait des biens que l’aubain qui avait réussi à travailler sur ses terres avait laissés à sa mort.
2. **Les mots pour dire l’étrangeté de l’étranger et l’ambivalence de l’hospitalité**

**Etranger ??? Venu(e) d’un ventre ou d’un pays ?**

A commencer par le mot **étranger** : qui est d’une autre nation. Mais les nations sont une réalité récente. Vient de *extraneus* en latin, extérieur. Traduit le grec xenos et le latin hostis

* Voyageurs, caravaniers, pèlerins, touristes/
* Expatriés, exilés, réfugiés, migrants : émigrants et immigrants.

**Hospitalité**, un mot problématique, son sens variable est sujet à polémique  du fait de la proximité étymologique paradoxale  de ses dérivés tels hospitalier, hôpital, hostilité !

La notion d’hospitalité est polysémique et labile et les linguistes ont mis en évidence les ambiguïtés des termes dérivés des termes ***hostis*** ou ***xenos*** : par une ironie du langage, le terme **d’hôte (*hospes* en latin**) désigne à la fois celui qui accueille et l’accueilli ; mais en ce sens l’accueilli peut aussi désigner l’étranger quand ***hospès*** traduit le grec ***xenos***et***philoxenia***peut se traduire par l'hospitalité. Alors l’hospitalité (***hospitalitas***) pose le problème de savoir si celui qu’on accueille restera l’étranger ennemi de guerre (à Rome le terme ***hostis***désigne autant l’étranger que l’ennemi*)*) ou s’il peut devenir sinon un ami, du moins un partenaire avec lequel commercer.

Dans la culture grecque ancienne, l’étranger ou ***xenos*** (d’où vient le terme de **xénophobie**) est un terme qui se définit à partir d’un autre, *xenia*, qui signifie le pacte, le contrat d’alliance collective. Selon le Dictionnaire Bailly,  **Xenia** (ξενία / *xenía*), désigne la qualité d’étranger, mais porte aussi le concept grec d'[hospitalité](https://fr.wikipedia.org/wiki/Hospitalité), et, par extension, les présents offerts à un hôte. La relation d’hospitalité se fait sous la protection de Zeus (*Xénios*) et d’Athéna (Xénia).

Cette connotation entre l’étranger, l’hospitalité et le dieu se trouve aussi dans la **Bible** :

**« N’oubliez pas l’hospitalité, car c’est grâce à elle que, sans le savoir, certains ont hébergé des anges. » *Hébreux*, 13**

Parce qu’il faut situer les deux parties entre lesquelles se fait l’échange, le don de l’hospitalité et la reconnaissance de l’identité de l’hôte qui accueille, il est nécessaire de délimiter une appartenance, un seuil, une limite, une frontière (***limes***).

Dans l’exemple que cite Derrida, *Œdipe à Colone*, l’accueil de l’étranger est ambivalent : étranger inconnu accueilli selon les règles de l’hospitalité, il est ensuite repoussé quand il est reconnu comme criminel.

Derrida explique comment interpréter le « chez soi », (« la patrie », « le pays natal » ; pour Ulysse, l’île d’Ithaque). C’est la communauté des mœurs, des lois et des coutumes que Derrida définit ainsi par rapport à l’étranger :

« Étranger s’entend à partir du champ circonscrit de l’ethos ou éthique, de la *Sittlichkeit*, de la moralité objective, notamment dans les trois instances déterminées par le droit et par la philosophie du droit de Hegel : la famille, la société bourgeoise ou société civile et l’État ou l’État-nation. »

L’être-chez-soi c’est le vivre selon une commune mesure constituée par les habitudes ancestrales et les règles écrites, les codes. Il est normal de défendre son chez soi, lorsque le sentiment d’être attaqué dans son « droit ». Les habitants de Colone sont hospitaliers selon leur coutume, mais craignent la malédiction d’Œdipe, ce qui fait dire à Derrida :

« On peut devenir xénophobe pour prétendre protéger sa propre hospitalité. »

Il ne faut pas confondre la xénophobie qui est la contre-partie des lois de l’hospitalité avec la « sauvagerie » dominée par la haine et la crainte des étrangers. La fin de l’hospitalité marque la régression vers la barbarie ou la sauvagerie, la fin de la civilisation. **L’hospitalité est l’alternative à la guerre. Mais il faut noter que dans la Grèce antique, elle concerne les étrangers de culture hellénique, pas les barbares**.

Pour les sociétés ouvertes l’hospitalité est délimitée par des règles et demeure une question marquée comme nous l’avons dit par la double postérité du latin *hostis*: hostilité et hospitalité. En effet, selon d’autres linguistes, (*hostis* et *hospes* dérivent du verbe *hostire*, traiter d’égal à égal, compenser, payer de retour ; d’où vient le mot *hostimentum* , compensation ; et enfin *hostia* victime compensatoire destinée à compenser la colère des dieux (sacrificielle). Quelle attitude adopter face à l’inquiétante étrangeté de celui qui vient d’ailleurs et dont on ne peut que supposer les intentions ? Comment accueillir sans risquer d’être envahi ? Comment distinguer du parasite l’étranger qui a vocation à être accueilli, à devenir l’hôte ?

Dans l’article, ***The stranger, An essay in social Psychology***, paru en 1944 dans *l’American journal of psychology*, **Alfred Schütz** montre combien l’étranger perturbe la société dans laquelle il s’installe :

« L’étranger, lui, de par sa situation de crise personnelle, ne partage pas les présupposés de base mentionnés plus haut [*les manières de penser habituelles*]. Il devient essentiellement l’homme qui doit remettre en question à peu près tout ce qui semble aller de soi aux membres du groupe qu’il aborde.

À ses yeux, le modèle culturel de ce groupe ne possède pas l’autorité d’un système de recettes éprouvées, précisément parce que lui ne partage pas ce modèle qui a été formé à l’intérieur d’une tradition historique vivace. »

Etranger et hospitalité sont des termes qui prennent sens dans un réseau sémantique : habiter, chez soi, étranger, accueillir, droit, loi, règles de vie.

Habiter un lieu, être un habitant d’un pays, et, davantage peut-être un vieux pays d’Europe, c’est y trouver sa demeure, s’y loger, y revenir comme à un port d’attache après un voyage. Mais que signifie « être chez soi ? »

Dans « *La nostalgie, Quand donc est-on chez soi ?* », Barbara Cassin cite Jacques Derrida :

« Une patrie, c’est comme une langue, ça n’appartient pas »

**Accueillir** : vient du latin populaire : ***accoligere***, **cueillir**, même famille que lire **legere**(on trouve dans recueil). Donc accueillir c’est cueillir les mots et phrases d’une même langue, échanger dans une langue commune.

1. **Politiques de l’hospitalité**

1) De la charité chrétienne au cosmopolitisme

Le message évangélique depuis les sociétés médiévales jusqu’à aujourd’hui (Pape)

Dans les sociétés chrétiennes et juives médiévales on pourrait croire que la vertu de la charité chrétienne s’accorde parfaitement avec le mythe de l’hospitalité sacrée. On trouve en effet dans la ***Bible, Ancien et nouveau Testament*** bien des passages en ce sens comme dans : ***Hébreux* 13, 12** ;

**Abraham Genèse 18,2** : « tout à coup il vit trois hommes debout près de lui. Aussitôt, depuis l’entrée de la tente, il court à leur rencontre. Abraham s’incline jusqu’à terre devant eux. »

d’Abraham est sans doute le plus symbolique et le plus connu qui fait dire au **Talmud de Babel** (Traité Shavout 35 b) donc dans la tradition juive : « Plus grand est le devoir d’hospitalité que l’accueil de la Sche’hina (la révélation divine) »

Les recommandations du prophète Esaïe tel qu’elles sont dites le matin de Yom Kippour au moment où Israël jeûne :

« Mais voici le jeûne que j’aime…. De partager ton pain avec celui qui a faim, de recueillir dans ta maison les malheureux sans asile ; quand tu vois un homme nu de le couvrir et de ne jamais dérober à ceux qui sont comme ta propre chair » Esaïe 58, 6,7.

Pour le protestant c’est l’occasion de rappeler que des français, parce que protestants, furent obligés de demander l’asile dans d’autres pays et de s’exiler vers les Pays-Bas, l’Allemagne ou l’Angleterre lors de la révocation de l’Édit de Nantes.

Mais alors rebondit la question de l’étranger à propos de la conception du prochain, qui est mon prochain, mon frère, est-ce celui qui est comme moi, celui qui non seulement croit au même Dieu unique mais celui qui pratique les mêmes rites ?

**Paul Ricoeur** insiste sur une mémoire symbolique qui devrait nous faire comprendre que nous sommes tous des étrangers, que l’Autre est un autre soi car l’expérience de l’exil fut celle du peuple juif, puis celle de tant d’autres. Elle devrait faire sentir aux croyants qu’ils sont tous des pèlerins de passage sur la Terre. Mais l’expérience historique, la réalité de l’histoire humaine enseigne le contraire, pourquoi ?

C’est que les sociétés humaines se sont constituées selon des règles qui avaient pour fonction de rendre plus homogène une population à l’intérieur de limites définies par un droit, donc de rejeter comme l’autre, l’étranger celui qui venait de l’extérieur, mais plus encore celui qui divergeait des normes sociales, et menaçait l’identité construite sur la fermeture. Ces processus d’abord locaux sous la féodalité se sont institutionnalisés avec la création des États-nations fondés sur des présupposés théologico-politiques. De sorte que l’exhortation de ***l’Épître aux Hébreux*, 13,12** , « N’oubliez pas de bien recevoir ceux qui viennent chez nous. Quelques- uns, en faisant cela, ont reçu des anges sans le savoir. », paraît bien faible au regard de la raison d’État qui fera dans les pays des rois très catholiques, des non-catholiques des étrangers. La question est donc politique.

2) Le « réalisme politique

La tension entre le commandement de l’hospitalité et la méfiance, sinon la haine, de tout ce qui est absolument autre ou étrangement étranger se vérifie contre toute attente quand on analyse la position des théologiens de Salamanque, notamment **Vitoria**. Il est reconnu comme l’un des premiers à formuler une sorte de droit humain universel pour avoir défendu les indiens du nouveau monde. La célèbre controverse de Valladolid qui opposa **Las Casa à Sépulveda** témoigne de cette ouverture à l’autre. Cependant, comme l’analyse Benjamin Boudou, si les théologiens demandent de reconnaître l’humanité des indiens, c’est en retour pour poser comme condition que ces derniers soient accueillants et pratiquent l’hospitalité à l’égard des espagnols. Mais les conquistadors étaient-ils des hôtes ou des ennemis ?

Certes, à travers les hospices et toutes les structures chargées d’accueillir les malades, les congrégations religieuses de toutes obédiences ont toujours pratiqué la charité envers les pauvres et autres exclus de la société. Ainsi l’hospitalité charitable ne fut-elle pas qu’un mythe.

Mais il y avait un contrepoint moins glorieux nos yeux ; si tous les hommes sont frères , ils doivent accueillir ceux qui arrivent, donc les espagnols en Amérique, qui ont le droit de leur apporter la bonne nouvelle etc.

3) L’idéal d’hospitalité cosmopolitique des Lumières et la politique réaliste

Un autre mythe, celui de l’hospitalité cosmopolitique, sera emblématique de La Révolution française ; elle change le statut de l’étranger qui peut devenir citoyen à condition d’adhérer aux principes révolutionnaires. De ce fait, ce sont les ennemis de la Révolution qui ne sont plus les bienvenus et sont rejetés hors de la patrie. De la haine envers Marie-Antoinette, « l’Autrichienne ». Ainsi se renforce la thèse du caractère éminemment politique de la question. Les croyances, les mœurs venant corriger selon les cas les applications scandaleuses des lois politiques.

Si les trois monothéismes, sans considérer leurs variantes, partent du même enseignement d’hospitalité, ce dernier n’est efficace qu’en contrepoint des pratiques d’exclusion. En terre d’Islam on connaît les pratiques ancestrales des bédouins, mais les sociétés post-coloniales des pays islamisés sont dominées par des haines communautaires de toutes sortes. Le principe de l’hospitalité est présent dans le Coran : sourates11, v 69-75 ; 15, v.51, 51 , v. 24-36. C’est alors que la tradition de l’hospitalité perce encore, non sans ambiguïté comme on le voit dans Le roman d’Alice Zeniter, *L’art de perdre.* En résumé, la petite fille d’un harki, tente un retour dans sa famille algérienne, un bref passage. C’est l’occasion de décrire l’hospitalité traditionnelle nuancée par le ressentiment envers les traîtres et surtout la crainte de se voir dépossédé d’un bien à l’héritage incertain.

4) L’impossible hospitalité inconditionnelle est-elle une idée régulatrice de l’hospitalité réelle ?

Cette question revient à se demander si l’éthique est toujours en tension avec le droit et la politique. Les sociétés politiques régies par des règles de droit reposent, pour le moins, sur une identité juridique qui implique une inégalité de droit entre le citoyen et l’étranger, par exemple le droit de vote ; au contraire, une éthique qui pose la personne comme un absolu, exige de traiter l’autre comme un autre soi-même. Á la réflexion chacun devrait se voir aussi comme un autre, « soi-même comme un autre » selon l’expression de Paul Ricœur.

**Y a-t-il une opposition irréconciliable entre le pragmatisme juridico-politique et l’idéalisme éthique ? Oui selon Derrida, non selon Ricœur.**

Derrida déconstruit le modèle de l’identité comme donnée première, à la suite de Levinas, il considère la reconnaissance de l’Autre comme première, autrement dit c’est l’expérience de l’altérité qui permet de se comprendre soi-même. Pensée qui devrait inciter à lutter contre toutes les tendances à « l’entre soi ». Mais l’hospitalité se conçoit-elle sur le modèle de l’impératif catégorique ou sur celui d’une règle codifiée conformément aux possibilités et aux attentes d’une société particulière ?

Pour déconstruire le concept, Derrida use d’une analogie entre le principe inconditionnel d’hospitalité et le principe moral kantien de la dénonciation du droit de mentir, pour montrer l’aporie d’un commandement absolu dans la pratique réelle. Dans l’article « Un prétendu droit de mentir », **Kant** affirme qu’on ne peut en aucun cas admettre un droit de mentir, fût-ce un pieux mensonge. Ainsi, un homme qui en hébergerait un autre poursuivi par des assassins serait tenu de ne pas mentir aux bourreaux si ces derniers l’interrogeaient sur la cachette de leur victime ! Derrida rapproche ce commandement absolu interdisant le mensonge du 3ème article de l’opuscule sur « **La paix perpétuelle** » dans lequel Kant reconnaît qu’un principe d’hospitalité cosmopolitique, parce qu’il inscrirait un principe infini dans un droit fini, se détruirait lui-même.

Le mythe de l’hospitalité cosmopolitique montrerait ainsi une tension irréductible entre **La Loi** (morale) et **les lois** ou règles juridico-politiques nécessairement enfermées dans les limites d’un État. Ainsi Derrida conclut-il :

« Tout se passe comme si l’hospitalité était impossible ; comme si la loi d’hospitalité définissait cette impossibilité même, comme si on ne pouvait que la transgresser, comme si la loi de l’hospitalité absolue, « inconditionnelle » hyperbolique, comme si l’impératif catégorique de l’hospitalité commandait de transgresser toutes les lois de l’hospitalité, à savoir, les conditions, les normes, les droits et les devoirs qui s’imposent aux hôtes et aux hôtesses, à ceux ou à celles qui donnent comme à ceux ou à celles qui reçoivent l’accueil. » [[1]](#footnote-1)

L’hospitalité serait donc le lieu de trois indéterminations :

- 1) entre ami et ennemi d’abord, contenue dans l’étymologie double *d’hostis*.

-2) entre pratique privée relevant de l’intime conviction morale et l’engagement politique visant l’intérêt commun. Les pages sur le délit d’hospitalité sont saisissantes d’actualité : elles rappellent le procès de Cédric Herrou, jugé en 2017 pour avoir hébergé des « migrants » ou réfugiés.

-3) entre la demande démocratique d’égalité devant la loi et la partition de la souveraineté que cette notion fait jouer à l’État. L’hospitalité est conditionnée au "bon vouloir" de celui qui reçoit. Elle s’inscrit dans le court terme et ne présage en rien d’un devoir d’intégrer durablement. Mais la réalité des camps de réfugiés Palestiniens et bien d’autres, les Rohingas au Bangladesh, indiquent qu’il faut changer de registre pour penser , de manière impérative un accueil durable des réfugiés. Le concept d’hospitalité ne convient plus vraiment.

Peut-on montrer un retournement aussi absurde pour l’hospitalité inconditionnelle ? La situation de l’Allemagne après la généreuse attitude de la chancelière en serait-elle une illustration ?

**Conclusion . Que serait une authentique hospitalité ?**

Comme il est impossible de donner une définition universelle et définitive de l’hospitalité, nous partirons de la situation qui exclut le départ de l’hôte : l’hospitalité envers les morts. Derrida reprend le cas d’Œdipe qui demande l’hospitalité ultime à son hôte le roi d’Athènes, en lui enjoignant de garder le secret du lieu de son tombeau, ce qui lui est accordé.

Un autre cas, contemporain est celui du mari de Barbara Cassin qui est inhumé en Corse, son refuge. Elle raconte que des villageois lui avaient proposé un hébergement dans le tombeau de leur propre famille afin d’attendre sereinement que tout soit prêt. Serait-ce le paradigme de l’hospitalité que cette hospitalité corse ?

Pas exactement car il nous semble que la relation d’hospitalité implique un échange réciproque. Si le droit ne peut régler parfaitement les conditions de l’hospitalité c’est qu’il relève par définition d’une action imparfaite, c’est-à-dire qui ne peut jamais combler l’attente. Au contraire, la relation éthique suppose un effort pour viser une forme de perfection. Du côté de l’hôte qui accueille un acte de pure générosité, du côté de l’hôte accueilli, la manifestation sincère d’une reconnaissance par des gestes significatifs comme la présence discrète et le refus de s’incruster ; des deux côtés une attention portée à l’autre, ce qu’illustre la parabole du Christ accueilli par deux sœurs Marthe et Marie.

Apprendre une langue est par excellence exercice d’hospitalité. Derrida et Barbara Cassin considèrent que la langue est le premier lieu d’accueil de l’autre. Dans cet esprit, un exemple d’attention réciproque peut être donné dans les expériences d’apprentissage de la langue d’accueil ; le français, en tant que langue étrangère, est conçu à partir des besoins et des cultures des personnes accueillies. Mais il est fréquent que les étudiants en français fassent découvrir aux « professeurs » bénévoles des aspects inconnus de plusieurs langues mobilisées pour faire fonctionner le cours.

Enfin, pour être parfaitement honnête, il me semble qu’on ne peut nier la nécessité d’une action pragmatique, au sens philosophique du terme, de l’appareil d’État républicain. Ce dernier a pour mission de mettre en œuvre une politique publique de l’accueil des étrangers précaires ou simplement désireux de s’installer dans un autre pays. Il convient d’accueillir avec discernement et efficacité. Dans une démocratie, la rationalité juridique est contre balancée par l’action critique des particuliers (dont les associations font partie) qui revendiquent l’inconditionnalité de l’accueil. Cette tension est inévitable et nécessaire, mais aussi utile dans la mesure ou la liberté d’expression est garantie.

On peut trouver dans le***chapitre VI §32 du Traité politique***de Spinoza, texte de 1677 un modèle théorique de politique migratoire ouverte : dans un royaume bien administré, les étrangers sont les bienvenus, s’ils épousent une femme du pays, leurs enfants deviennent des citoyens ; s’ils rendent des grands services ils seront récompensés par la citoyenneté ; enfin les enfants d’étrangers nés sur le sol du pays d’accueil, pourront acheter leur citoyenneté. Le critère retenu est donc l’utilité réciproque. S’agit-il encore d’hospitalité ?

Pour conclure sur le sens de l’hospitalité je citerai **Edmond Jabès et *Le livre de l’hospitalité***

*« L’hospitalité est le carrefour des chemins » Où p.13*

*« Accueillir autrui pour sa seule présence, au nom de sa propre existence, uniquement pour ce qu’il représente.*

*Pour ce qu’il est » L’attente p.21*

*« Soyez le bienvenu, acceptez sans contrepartie, mon hospitalité. » Arc-en-ciel II p.61*

*L’anecdote du désert.*

Accueillir oui, mais pour un temps limité et dans des conditions bien déterminées par le droit.

La révolution française a marqué le point de bascule d’un lent processus, l’accueil des étrangers est une question éminemment politique et l’avènement de sociétés organisées en États-nations

Accueillir, un seul geste humain, même l’enfant qui vient de naître.

Conclusion

Edmond Jabès , Le livre de l’hospitalité

1. O.c p.71 [↑](#footnote-ref-1)